

**SELARL Franck CHERKI & Virginie RIGOT  
Marion BOUREAU & Anna COHEN BACRI**

**Commissaires de Justice Associés  
119, avenue de Flandre  
75019 PARIS**

**EXPEDITION**

**Téléphone : 01.40.36.06.35  
Télécopie : 01.40.34.00.37  
Mail : [contact@cherki-rigot.com](mailto:contact@cherki-rigot.com)**



# PROCES VERBAL DE DEPOT

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE TREIZE SEPTEMBRE**

**A LA REQUETE DE :**

**La société PANACEA Assurances S.A** - Société anonyme au capital de 50 000 000 euros régie par le code des assurances, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°507 648 087 RCS PARIS dont le siège social est sis 1 boulevard Pasteur 75015 Paris, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,



## **M'AYANT FAIT EXPOSER :**

« **La société PANACEA Assurances S.A** organise un jeu concours gratuit ouvert à toute personne majeure (plus de 18 ans), diplômée ou étudiant en fin de cursus (Dr juniors, chef de clinique) ou exerçant en libéral, à l'hôpital ou en tant que salariée, l'une des professions suivantes en France métropolitaine, en 2023 :

### **Anesthésiste-Réanimateur**

Pour participer au tirage au sort, les personnes concernées devront répondre obligatoirement aux conditions suivantes :

- avoir rempli l'intégralité des champs du formulaire de consentement ;
- avoir consenti à participer au présent tirage au sort ;

Ce tirage au sort se déroulera sur le stand n° 54 de notre partenaire Relyens les 21 et 22 septembre 2023 au salon SFAR. Notre conseillère invitera les personnes présente à remplir le formulaire sur son Ipad.

Palais des Congrès de Paris  
2, place de la Porte Maillot 75017 Paris  
Niveau 2 - Hall Maillot : Stand n° 54

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, l'organisateur se réservant le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. Toute participation suspectée de fraude ou contraire au présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation au tirage au sort vaut acceptation au présent règlement.

La dotation se répartie en 3 lots par ordre décroissant :

- Lot 1 : un bagage typé sport de la marque Longchamp (valeur de 500 €)
- Lot 2 : une paire de gants de boxe de la Villa M (valeur de 150 €)
- Lot 3 : un tee-shirt ou un polo du QV de France Coupe du monde 2023 (valeur 80 €)

Le polo Replica XV de France Coupe du Monde de Rugby 2023 Le Coq Sportif Bleu manches courtes ou longues sera fourni par la boutique officielle du QV de France. En cette période de coupe du monde les délais de livraison peuvent être rallongés, Groupe Pasteur Mutualité ne saurait être tenu pour responsables de ces derniers.

Si l'organisateur n'était pas en mesure de fournir les lots ci-dessus désignés la valeur du cadeau serait attribuées au gagnant afin que celui-ci puisse choisir un cadeau de son choix d'une même valeur auprès des partenaires de Groupe Pasteur Mutualité.

Un tirage au sort aura lieu à partir du 25 Septembre 2023 désignant les 3 gagnants, parmi les personnes répondant aux critères du ciblage.

Le tirage au sort sera réalisé par un représentant de PANACEA Assurances S.A dans la période courant du 25 au 30 septembre 2023.

Nous entendons déposer ce jour, en votre étude, le règlement complet dudit jeu, afin qu'un procès-verbal de constat soit dressé de ce dépôt. »



**DEFERANT A CETTE DEMANDE,**

**J'AI, FRANCK CHERKI, COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIE AU SEIN DE LA SELARL FRANCK CHERKI & VIRGINIE RIGOT & Marion BOUREAU & Anna COHEN BACRI, COMMISSAIRES DE JUSTICE PRES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS, DEMEURANT 119 AVENUE DE FLANDRE 75019 PARIS, SOUSSIGNE,**

Reçu ce jour, sur l'adresse mail de mon étude, le règlement complet dudit jeu concours sur quatre feuilles rectos, que je joins au présent acte.

**(Annexe 1)**

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUI PRECEDE, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE DEPOT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Franck Cherki  
Commissaire de Justice Associé**



**SELARL**  
**F.CHERKI & V. RIGOT & M. BOURREAU & A. COHEN-BACRI**  
**COMMISSAIRES DE JUSTICE**  
**ASSOCIES**

119, avenue de Flandre  
75019 PARIS - FRANCE

☎ : 01.40.36.06.35  
Télécopie : 01.40.34.00.37  
E-Mail : [contact@cherki-rigot.com](mailto:contact@cherki-rigot.com)



# **PROCES-VERBAL DE DEPOT**

**13 SEPTEMBRE 2023**

**PANACEA ASSURANCES S.A**

**(ANNEXE 1)**

# Règlement du jeu concours PANACEA Assurances S.A



## Article 1 – Organisateur

PANACEA Assurances S.A - Société anonyme au capital de 50 000 000 euros régie par le code des assurances, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°507 648 087 RCS PARIS dont le siège social est sis 1 boulevard Pasteur 75015 Paris.

## Article 2 – Conditions de participation

### 2.1 – Cible du tirage au sort

Ce jeu concours gratuit est ouvert à toute personne majeure (plus de 18 ans), diplômée ou étudiant en fin de cursus (Dr juniors, chef de clinique) ou exerçant en libéral, à l'hôpital ou en tant que salariée, l'une des professions suivantes en France métropolitaine, en 2023 :

Anesthésiste-Réanimateur

### 2.2 – Modalités de participation

Pour participer au tirage au sort, les personnes concernées devront répondre obligatoirement aux conditions suivantes :

- avoir rempli l'intégralité des champs du formulaire de consentement ;
- avoir consenti à participer au présent tirage au sort ;

Ce tirage au sort se déroulera sur le stand n° 54 de notre partenaire Relyens les 21 et 22 septembre 2023 au salon SFAR. Notre conseillère invitera les personnes présente à remplir le formulaire sur son Ipad.

### Palais des Congrès de Paris

2, place de la Porte Maillot 75017 Paris

Niveau 2 - Hall Maillot : Stand n° 54

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne, l'organisateur se réservant le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Toute participation suspectée de fraude ou contraire au présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation au tirage au sort vaut acceptation au présent règlement.



### **Article 3 – Dotation**

La dotation se répartie en 3 lots par ordre décroissant :

- Lot 1 : un bagage typé sport de la marque Longchamp (valeur de 500 €)
- Lot 2 : une paire de gants de boxe de la Villa M (valeur de 150 €)
- Lot 3 : un tee-shirt ou un polo du QV de France Coupe du monde 2023 (valeur 80 €)

Le polo Replica XV de France Coupe du Monde de Rugby 2023 Le Coq Sportif Bleu manches courtes ou longues sera fourni par la boutique officielle du QV de France. En cette période de coupe du monde les délais de livraison peuvent être rallongés, Groupe Pasteur Mutualité ne saurait être tenu pour responsables de ces derniers.

Si l'organisateur n'était pas en mesure de fournir les lots ci-dessus désignés la valeur du cadeau serait attribuées au gagnant afin que celui-ci puisse choisir un cadeau de son choix d'une même valeur auprès des partenaires de Groupe Pasteur Mutualité.

### **Article 4 – Désignation des gagnants par tirage au sort et remise du prix**

#### **4.1 – Désignation des gagnants par tirage au sort**

Un tirage au sort aura lieu à partir du 25 Septembre 2023 désignant les 3 gagnants, parmi les personnes répondant aux critères du ciblage.

Le tirage au sort sera réalisé par un représentant de PANACEA Assurances S.A dans la période courant du 25 au 30 septembre 2023.

Le représentant de PANACEA Assurances S.A avertira les gagnants par téléphone ou par email.

#### **4.2 – Remise du prix**

A compter de la désignation des gagnants, ces derniers devront confirmer sous 15 jours leurs adresses postales et leurs identités.

Les gagnants recevront alors sous un délai de 4 à 6 semaines le lot désigné plus haut et à défaut un lot de valeur équivalente de leur choix chez un partenaire de Groupe Pasteur Mutualité.

Faute de confirmation ou en cas de défaut de communication de ses coordonnées par le gagnant, dans un délai de 15 jours suivant la date à laquelle le gagnant aura été contacté, la participation sera considérée comme abandonnée et le prix ne sera plus remis.

### **Article 5 – Communication de l'identité des gagnants**

Les gagnants du tirage au sort autorisent l'Organisateur à utiliser les informations relatives à leur identification (première lettre des nom, prénom, code postal) dans le cadre d'actions publicitaires, promotionnelles et/ou d'information du public pour le présent jeu concours, quel que soit le support de diffusion (tout document imprimé, réseaux sociaux, emailings et Internet.), durant un (1) an à compter de la date de désignation des gagnants.



## **Article 6 – Règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maître CHERKI, Huissier de Justice, 119 avenue de Flandre - 75019 Paris.

La participation au jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, tous litiges éventuels étant tranchés souverainement par l'Organisateur.

Ce règlement est accessible sur le site [www.gpm.fr](http://www.gpm.fr) et peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite auprès de :

**PANACEA Assurances S.A**  
**1 boulevard Pasteur**  
**75015 Paris**

## **Article 7 – Données personnelles**

### ***Responsable du traitement :***

Dans le cadre du présent jeu concours, est responsable de traitement, des traitements qu'il met en œuvre, l'Organisateur :

PANACEA Assurances S.A - Société anonyme au capital de 50 000 000 euros régie par le code des assurances, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°507 648 087 RCS PARIS dont le siège social est sis 1 boulevard Pasteur 75015 Paris.

### ***Finalité(s) et base légale du traitement :***

Les données à caractère personnel collectées avec le consentement du Participant au jeu concours sont nécessaires à l'organisation du jeu concours (prise en compte de la participation, remise des prix). Avec le consentement du Participant, les données à caractère personnel collectées peuvent également être utilisées pour l'envoi de propositions commerciales, informations ou animations de la part des distributeurs et des entités assurantielles de Groupe Pasteur Mutualité et/ou de leurs partenaires contractuels et institutionnels.

### ***Destinataires des données :***

Ont accès aux données, les collaborateurs de l'organisme assureur en charge du marketing et de la communication.

En cas de consentement à la prospection commerciale, ont accès aux données, les Distributeurs et entités assurantielles de Groupe Pasteur Mutualité ainsi que les partenaires contractuels et institutionnels des entités assurantielles et des Distributeurs de Groupe Pasteur Mutualité.

La liste des Distributeurs et entités assurantielles de Groupe Pasteur Mutualité ainsi que la liste de leurs partenaires contractuels et institutionnels est disponible dans la politique de protection des données accessible sur le site web institutionnel de Groupe Pasteur Mutualité : [www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)

### ***Durée de conservation des données :***

Les données à caractère personnel des Participants nécessaires à l'organisation du jeu concours sont conservées pour la durée de ce dernier. En cas de consentement à la prospection commerciale, les données sont conservées pendant trois ans à compter du dernier contact.





### **Droits des Participants :**

Tout Participant dispose des droits suivants sur ses données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit de définir des directives générales ou particulières relatives au sort de ses données à caractère personnel (conservation, effacement, communication, etc.) après votre décès, droit de retrait de votre consentement donné dans le cadre de la participation au jeu concours (étant rappelé que l'exercice de ce droit peut empêcher votre participation au jeu-concours) et/ou dans le cadre de la prospection commerciale (lien de désabonnement dans chaque envoi, STOP SMS).

Tout Participant peut saisir la CNIL d'une réclamation.

Modalités d'exercice des droits par les Participants et de contact du DPO :

Pour exercer vos droits par voie postale : PANACEA Assurances S.A - Délégué à la Protection des Données - Jeux-Concours - 1 boulevard Pasteur CS 32563 - 75724 Paris Cedex 15. Pour exercer vos droits par voie électronique : [dpo@gpm.fr](mailto:dpo@gpm.fr)

### **Article 8 – Responsabilité**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas d'événement de force majeure (au sens de l'article 1218 du code civil) ou de cas fortuit.

Ainsi, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements du mode de participation au présent jeu concours résultant de l'interruption du courant électrique, du réseau téléphonique, hertzien, satellite, informatique, indépendants de sa volonté, extérieurs à lui et imprévisibles, affectant en tout ou partie la possibilité de participer au jeu concours.

Ce jeu concours n'est pas parrainé par Facivi, dès lors sa responsabilité ne pourra être engagée.

### **Article 9 – Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devra être adressée dans le délai d'un mois suivant la date de fin du jeu concours à l'Organisateur, et sera réglée à l'amiable par les parties.

A défaut de résolution amiable, les tribunaux de Paris compétents pourront être saisis par les parties.